

Projet d'établissement de l'école 10

Mai 2016

Introduction :

Notre projet d'établissement reprend l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes que l'équipe éducative de l'école entend mettre en œuvre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du décret Missions du 24 juillet 1997 et constitue le prolongement concret des projets éducatif et pédagogique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ainsi que du Règlement d'Ordre Intérieur de l'école (ROI).

Priorités :

Former des citoyens responsables :

- en créant un encadrement ferme, bien structuré.
- en permettant à l'autre de s'exprimer.
- en ayant droit à la parole, à la prise de décisions (par le conseil de classe, d'école, par la création de règlements, ...)
- en se respectant et en respectant l'autre (politesse, respect des règles communes, ...)
- en prônant la tolérance par rapport aux idées et à la différence.
- en étant conscients de leurs devoirs et de leurs droits par rapport aux différentes règles établies.

Et ce pour le BIEN ETRE de TOUS.

Favoriser un comportement autonome :

En amenant progressivement l'enfant à :

- s'organiser, planifier son travail, s'auto-évaluer, progresser à son rythme.
- gérer son matériel scolaire (livres, cahiers, classeurs, ...)
- planifier son travail à domicile.
- utiliser les référentiels construits en classe et ceux mis à sa disposition.
- utiliser les moyens multimédias existants.

Favoriser une pédagogie active :

- par la mise en avant des centres d'intérêt de l'enfant.
- en construisant sur ce que l'enfant connaît et en amplifiant ses savoirs, l'évaluation lui permettant de se situer dans ses apprentissages.

- en variant les méthodes et en favorisant la différenciation et la remédiation au sein des classes.
- en favorisant la continuité tout au long de sa scolarité.

Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur :

- par la présentation aux autres (parents, enfants) d'expositions, de spectacles.
- par l'organisation de classes de dépaysement.
- par la participation à des activités extérieures : sorties culturelles, activités sportives, compétitions, ...
- par le travail avec des intervenants extérieurs (Ages et Transmissions, ASBL La Rue, ...)
- par le conseil des parents.

DIVERS :

Année complémentaire :

Une année complémentaire est prévue pour les enfants n'ayant pas les compétences nécessaires et ce malgré les aides octroyées tout au long de l'année scolaire.

Frais scolaires :

Dans le cadre de sorties (visites, spectacles, classes de dépaysement, ...), d'achats liés aux projets de classes, une participation financière pourra être demandée aux parents, dans le courant de l'année scolaire.

L'école s'engage chaque année scolaire à évaluer les actions mises en place et à les ajuster en fonction des constatations faites.